



## dégâts causé par VMC défectueuse à l'entrée des lieux

Par **Cynthiae**, le **20/07/2010 à 18:15**

Bonjour,

Nous sommes rentrés en location le 09/01/2010. Il était stipulé sur l'état des lieux que la VMC ne fonctionnait pas.

Cette dernière a été réparée mi-avril.

Mais entre temps, la VMC nous a causé des dégâts (moississure, champignons) : notre sommier + 2 tables de chevet ont pris un coup.

Nous avons fais appel à notre assurance habitation qui ne prend pas en compte car la VMC était défectueuse déjà à notre entrée.

Nous avons envoyé photos des dégâts à l'agence immobilière et nous avons jamais eu de réponses.

Que pouvons-nous faire pour obtenir dédomagement du sommier et des 2 tables de chevet ?

Merci  
Cordialement